

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Septembre

LETTRE DE PARIS

Monsieur le Directeur,

Les Conseils généraux, au cours de leur session d'août, ont exprimé, sous forme de vœux, leur opinion sur un certain nombre de questions qui intéressent le pays tout entier.

Parmi ces questions, il convient de citer en premier lieu les divers projets de réformes financières qui, surtout depuis quelques années, sont l'objet des préoccupations du Parlement et de la nation elle-même. On semble avoir enfin compris, dans les sphères gouvernementales, que notre système fiscal, suranné et inique, ne saurait plus convenir à un pays démocratique comme le nôtre.

Les idées ont progressé depuis un siècle. L'horizon intellectuel des masses populaires s'est en quelque sorte élargi, grâce à la diffusion de l'instruction. Aujourd'hui, il n'est personne qui ne comprenne que notre système d'impôt, tout imbu des idées monarchiques, est en complète contradiction avec le principe d'égalité inscrit dans notre code, principe que l'instruction obligatoire tend de plus en plus à faire pénétrer dans l'esprit des masses populaires.

L'opinion générale, à cette heure, est qu'il est nécessaire d'introduire dans nos lois de finances un peu plus d'équité et surtout de s'efforcer, par tous les moyens, de diminuer les charges excessives qui pèsent sur les contribuables.

Les assemblées départementales se sont faites les interprètes de ce desideratum de l'opinion publique. Bon nombre d'entre elles ont émis le vœu que le gouvernement entre une fois pour toutes dans la voie des économies, en mettant un terme aux gaspillages des deniers publics, et en supprimant les emplois inutiles qui sont l'une des plaies, — et non la moindre, — de notre organisation administrative.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le projet d'impôt sur la rente a été repoussé presque à l'unanimité par les Conseils généraux ; c'est à peine si sept ou huit ont émis un vœu favorable, et encore je dois faire observer que deux d'entre eux ne l'ont approuvé qu'en faisant des réserves, qui équivalent presque à un refus. L'impôt global progressif sur le revenu n'a pas été mieux accueilli.

En repoussant ces deux projets, les assemblées départementales ont, cela n'est pas contestable, exprimé la pensée de l'immense majorité de la nation. Dans les campagnes, comme dans les villes, on estime que ce n'est ni à l'impôt sur le revenu, ou sur la rente, ni à la création de nouvelles taxes fiscales ou à l'augmentation de celles qui existent déjà, qu'il faut avoir recours pour équilibrer le budget, mais que c'est en réalisant des économies que l'on doit s'efforcer d'atteindre ce résultat. En cela on a raison.

Il se peut que cette opinion des contribuables ne soit pas celle de tous nos gouvernants. Cependant, ils ne sauraient oublier qu'ils ne sont que les mandataires de la nation, qu'ils n'ont été élus que pour exécuter ses volontés. *Vox populi, vox Dei* dit un vieil adage qui trouve ici son application. Oui, c'est bien la voix du peuple français tout entier qui vient de crier à ses législateurs par l'organe des assemblées départementales : « Faites des économies et ne cherchez pas à améliorer la situation par des moyens empiriques qui ne feraient qu'aggraver le mal. »

Quand on songe que le chiffre inscrit dans le budget des dépenses pour le service des pensions civiles et militaires est monté, en 40 ans, de 50 millions à 215 millions, on ne saurait s'empêcher d'être douloureusement ému, de crier : au gaspillage ! et de penser qu'il est urgent de s'arrêter dans cette voie et de remédier à un état de choses qui constitue un véritable péril. La population de la France est restée à peu près ce qu'elle était il y a quarante ans ; pour-

quoi le nombre des fonctionnaires s'est-il accru dans de telles proportions ? et pourquoi le chiffre des pensions est-il quatre fois plus élevé ? Voilà qui est anormal et ne saurait raisonnablement s'expliquer... Gaspillage ! Oui, gaspillage !... Voilà ce que l'opinion publique constate avec amertume ; et voilà aussi pourquoi elle demande par la voix des conseils généraux que l'on diminue le nombre des emplois et que l'on fasse des économies.

Si la grande majorité des assemblées départementales a repoussé l'impôt sur le revenu et sur la rente, et la création de charges nouvelles, une trentaine d'entre elles se sont prononcées en faveur d'un système tendant à dégrever l'agriculture au moyen d'une surtaxe sur l'alcool qui serait portée de 150 à 250 francs.

Soulager l'agriculture, chercher à arrêter le courant d'émigration qui dépeuple les campagnes au profit des villes, c'est là, assurément, un louable projet ; mais sa réalisation est beaucoup plus difficile qu'on ne se l'imagine généralement.

On aura beau surcharger l'alcool outre mesure sous prétexte de dégrever la terre, cela ne supprimera ni l'ivrognerie, ni l'empoisonnement par l'alcool, et n'empêchera pas les jeunes villageois de désertir le sillon et d'aller dans les villes chercher un emploi, une place qui leur assurera une pension pour leur vieillesse, car c'est surtout l'appât de la pension de retraite qui incite la jeunesse à entrer dans l'administration. Je le répète, la fonctionomanie est devenue la plaie de notre pays.

Je ne puis clore cette lettre sans constater l'empressement avec lequel les Conseils généraux ont adressé au tsar Nicolas II, l'expression de leur satisfaction au sujet de sa prochaine visite. Ce n'est pas exagérer que de voir dans cette attitude de nos assemblées départementales, une preuve nouvelle de la popularité que rencontre en France l'entente franco-russe ; il est également juste de dire qu'elle n'est pas moins populaire en Russie.

Un écrivain russe s'exprime ainsi à ce sujet :

« Le voyage en France de l'empereur Nicolas II sera son premier acte politique ; il est significatif. Depuis la chute de Napoléon III, aucun grand chef d'Etat n'avait daigné mettre le pied en France, si ce n'est en voyageant incognito. Eh bien, c'est le plus puissant de tous, le plus absolu qui leur donne l'exemple. Les rois plus ou moins constitutionnels peuvent s'abstenir. C'est le tsar autocrate qui tend la main au peuple français.

« Ici, (en Russie), dans toute réunion populaire, dans toute manifestation, dans toute fête, le peuple mêle et confond ces deux cris : « Vive le tsar ! Vive la France ! » Pour tous les petits, pour les paysans, pour les bourgeois, pour les soldats, pour les prêtres de campagne, pour toute la génération qui s'élève, la France est devenue la grande amie, l'alliée unique ; c'est une véritable religion. »

J. QUERCYTAÏN.

Un discours de M. Trarieux

Lundi, au Comice agricole de l'arrondissement de Bazas, auquel assistaient MM. Trarieux et Monis, sénateurs, Obissier Saint-Martin et Constant, députés, M. Trarieux a prononcé un discours politique.

L'orateur a fait ressortir le contraste qui existe entre la confiance dans la vie, la soumission serene à la destinée, la ténacité et la constance dont font preuve ceux qui vivent de la terre et l'agitation fébrile des impatients à la poursuite du nouveau avant l'achèvement de l'œuvre commencée.

Il a énuméré tout ce que les républicains ont fait depuis seize ans : liberté de la presse et de réunion, organisation de l'enseignement scolaire, service militaire égal pour tous, loi sur les syndicats, etc.

M. Trarieux voudrait que les représentants du pays au Parlement pussent se former à l'école des cultivateurs ; ils apprendraient qu'on récolte comme on sème ; que les semences fécondes sont celles qui s'accomplissent en bonne saison, et que les travaux vraiment pratiques sont ceux auxquels président le sens pratique, l'expérience et la méthode.

une ceinture de collines boisées qui forment la pittoresque vallée de Montmorency, un dôme frémissant de verdure troué çà et là de grêles clochers d'églises campagnardes.

Plus près, le bois d'Ecouen avec sa luxuriante frondaison, ses rameaux puissants et sombres d'où émergent les toits aux ardoises bleuâtres, les gracieux clochetons de l'ancienne demeure du connétable de Montmorency, devenue aujourd'hui une maison d'éducation pour les filles des vaillants qui se sont consacrés à la défense de la Patrie.

Sur le côté, Sarcelles avec ses grands parcs, ses rues à pic et son antique église.

Plus bas dans la plaine, courant le long du bois, comme un serpent géant, s'allongent les rails luisants de la ligne du chemin de fer.

Derrière, le village de Villiers-le-Bel avec les plaines fertiles qui l'entourent, ses gras pâturages et ses plans de pommiers qui rappellent la Normandie.

Et tout à côté du parc bordant la route, une minuscule auberge aux volets verts, avec une enseigne en grandes lettres noires : A l'Espérance !

Une paix profonde régeant ce coin de terre où la nature est si riche et si puissante.

L'âme blessée y trouve le calme nécessaire à son recueillement, après le tumulte et l'agitation des luttes journalières.

Au bout d'une pelouse taillée en éventail, que l'on aperçoit par une large grille en fer forgé, s'élève la maison d'habitation, sorte de château à un seul étage, de construction ancienne, mais sans prétentions architecturales et d'une grande simplicité.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 50

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

XI

L'évasion

Debout sur la passerelle du *Bayard*, calme, froid, méprisant la mort comme toutes les belles âmes toujours prêtes à comparaître devant Dieu, il essuya le feu de toutes les batteries ennemies sans fléchir, puis prenant une à une toutes les pièces qui vomissaient le fer et la flamme sur nos navires, il les démonta sans qu'elles pussent lui répondre. Ce fut simple, mais rapide et le lendemain notre escadre victorieuse mouillait dans la baie de Makung.

Hélas ! ce devait être la dernière étape de Courbet, et la mort l'attendait en ces lieux mêmes qu'il avait illustrés.

Le 11 juin, une nouvelle terrifiante éclata à bord des navires ; l'amiral demanda les derniers sacrements, l'amiral se mourit !

Au branle-bas du soir, au milieu des marins qui pleurent, comme des enfants, désespérés de la rapide agonie

de leur chef vénéré, au moment de la prière, la voix grave d'un officier se fit entendre :

— Prions, garçons, prions pour notre amiral !

Des sanglots déchirants lui répondent ; sur tous ces visages bronzés roulent de grosses larmes, dans toutes ces âmes de héros que la peur n'a jamais fait trembler quelque chose se brise, il semble que chacun ve perdre un père adoré.

Enfin, le commandant Parrayon parait sur le pont, il se soutient à peine, son visage est ruisselant de pleurs, il vient annoncer la fatale nouvelle, mais sa voix que tordent les sanglots est inintelligible et c'est presque bas qu'il prononce les navrantes paroles :

— Garçons, l'amiral est mort !

Courbet est mort, face à l'ennemi, sur le théâtre de ses derniers triomphes, en héros et en chrétien, comme il avait vécu.

Quel ébranlement ! quel deuil pour la patrie, que la disparition de ce mort illustre qui a relevé son prestige, ramené sous ses drapeaux la victoire infidèle.

Quelle perte que celle de ce grand capitaine, l'égal des plus fameux et des plus célèbres guerriers, quel déchirement que la mort de ce sage au génie impeccable, à l'âme grande et généreuse.

Il est mort, emporté par la dysenterie, à la veille du triomphe, avant les ovations délirantes de la foule, avant les acclamations de tous les patriotes.

Les couronnes que lui tressaient des mains pieuses et reconnaissantes, les lauriers que lui réservait la France, au lieu de couronner sa tête, au lieu d'orner le char de triomphe, viendront s'entasser sur son long cercueil.

Partout on pleure, mais partout aussi on se révolte contre les arrêts et les rigueurs du sort impitoyable qui

viennent le frapper à l'heure de la récompense, au moment où sa main va cueillir les palmes glorieuses de la reconnaissance nationale.

Pourtant le capitaine Savreux qui veille à genoux la dépouille glorieuse du chef qu'il admirait ne pense pas ainsi.

S'il pleure l'illustre guerrier qui vient de succomber, c'est qu'il a compris, qu'il sait ce que la France a perdu : c'est moins sur Courbet qui n'est plus que sur la patrie elle-même qu'il pleure.

C'est qu'il a peur de l'avenir, c'est qu'il entrevoit un vide immense que nul autre ne saurait combler.

Il sait aussi ce que pensait l'amiral de la gloire humaine, de cette éphémère fumée des lauriers et des ovations de la foule, et c'est là ce qui diminue ses regrets.

Dieu a jugé le héros mûr pour le ciel et il l'a enlevé à la terre avant que les mesquines jalousies, la basse envie, la calomnie n'aient entamé sa mémoire, attaqué sa renommée.

Quelle plus belle récompense pour ce héros chrétien qui entra ainsi d'un seul coup dans l'histoire et dont la grande figure et le souvenir brilleront toujours de la clarté la plus pure et la plus radieuse.

TROISIÈME PARTIE LA RENCONTRE

I

Le Château des Pauvres

Sur la route qui conduit de Saint-Denis à Ecouen, à mi-côte, à cinq cent mètres à peine de la maison de la Légion d'honneur, s'étend un parc immense, planté d'arbres séculaires, de taillis touffus et inextricables qui lui donnent par places l'aspect d'une forêt vierge.

Au loin la vue s'arrête sur un paysage merveilleux

Examinant les reproches qui peuvent être adressés aux républicains de gouvernement, M. Trarieux dit que c'est le manque de discipline, la promptitude au découragement, la dispersion des efforts qui se gênent en se contredisant. Quand on a raison, a dit un homme d'Etat, on ne sait jamais combien on a raison.

« Il me semble, ajoute l'orateur, que notre parti, celui des républicains de gouvernement qui ne séparent pas l'ordre de la liberté et du progrès, ne saurait trop se pénétrer de cette remarque. On répond mollement aux adversaires qui menacent ; on ne soutient pas comme il serait nécessaire, au milieu de la bataille, les chefs qui se dévouent ; on a la curiosité des programmes utopiques et on les laisse, avec une sorte de complaisance, se propager dans le pays.

« On doit la vérité à son parti, comme on se la doit à soi-même, et tel est bien, si je ne me trompe, l'avertissement que nous donnent les expériences d'hier. D'autres remèdes nous sont sans doute signalés par des amis dont les avis méritent d'être écoutés : le remaniement de la Constitution, le renouvellement partiel de la Chambre des députés et la prolongation du mandat législatif, un usage plus courant du droit de dissolution et même ce sacrifice héroïque de la diminution du nombre des membres de la représentation.

« Mais qu'on ne s'y trompe pas : la première des réformes auxquelles nous devrions songer serait celle de notre éducation politique. Elle domine toutes les autres et pourrait les rendre superflues. Je vois, dans un pays voisin, comment s'est acclimaté le régime parlementaire qui depuis des siècles y entretient le goût de la liberté, tout en y assurant la paix sociale.

« Ce n'est pas par des retouches incessantes à sa Constitution et à ses lois organiques que l'Angleterre a, peu à peu, préparé la solidité de son gouvernement. C'est en se créant des mœurs publiques conformes à ses institutions.

« Ce qui importe avant tout, c'est de travailler à fortifier les mœurs parlementaires encore trop flottantes. Voilà un problème plus urgent à résoudre, pour le bien de la République, que celui de la révision constitutionnelle ou de l'impôt global et progressif. »

En terminant, M. Trarieux demande aux populations rurales de ne pas rester spectatrices indifférentes de ce qui se passe dans les sphères politiques où l'avenir est en jeu.

« Vous pouvez beaucoup, a-t-il dit, en nous soutenant. Vous êtes la souveraineté, et la souveraineté a, elle aussi, ses devoirs. »

INFORMATIONS

La Mort du prince Lobanoff

Tous les journaux, sont d'accord pour déclarer que la disparition du prince Lobanoff sera vivement regrettée par la France.

M. de Mohrenheim a conféré longuement avec M. Hanotaux.

L'impression, à la suite de cet entretien, était que rien ne sera modifié dans les projets de voyage du tsar.

M. Nélidoff, ambassadeur de Russie à Constantinople, aurait les plus grandes chances pour succéder au prince Lobanoff.

Les causes de la mort

Vienne, 1^{er} septembre.

Il paraît que le dernier jour de son séjour à Vienne, le prince Lobanoff était passablement souffrant ; seulement, il s'efforça jusqu'au dernier moment, de ne pas le montrer. L'état de santé du prince laissait déjà beaucoup à désirer, ces dernières semaines, avant le départ de Saint-Petersbourg, par suite du labeur excessif causé par les événements d'Orient.

Il devait se reposer quelques jours à Vienne, après la visite du tsar à François-Joseph, puis quelques semaines à Dresde après la visite de Breslau.

Les événements récents de Constantinople lui causèrent, pendant son séjour à Vienne, un surcroît de travail. C'est cet excès de fatigue qui certainement précipita le dénouement fatal.

On assure que le tsar tint à emmener samedi le prince Lobanoff, pour l'avoir près de lui, en cas d'aggravation de la situation de la Turquie.

L'opinion générale des cercles diplomatiques considère cette mort comme un grand malheur, mais on a la conviction que rien ne sera changé pour cela à la politique russe.

Londres, 1^{er} septembre.

Les journaux anglais font tous l'éloge des qualités du prince Lobanoff ; mais leurs commentaires laissent percer la pensée que le prince était hostile aux intérêts anglais.

Le Temps dit :

Le ministre qui n'est plus était l'homme d'une politique qui peut se résumer dans les deux termes suivants : entente cordiale de la France et de la Russie, préservation de l'équilibre européen. Assurément, cette politique, qui est celle

du tsar Nicolas, qui est désormais dans les traditions même de la Russie, ne périra pas faute d'un homme : *uno avulso non deficit alter*.

L'avenir est à elle aujourd'hui comme hier. Mais il est naturel et légitime que ceux qui sont appelés à en bénéficier donnent le tribut de leurs regrets à l'honnête homme, au loyal ministre, au diplomate éminent, au grand seigneur raffiné, à l'érudit de bonne souche qui a si fidèlement et si utilement servi cette grande cause.

Le *Journal des Débats* rend hommage aux brillantes qualités du prince Lobanoff :

On le savait, dit-il, être en complète communion d'idées avec son souverain dans tout ce qui concerne la politique franco-russe, et le prince put s'apercevoir lui-même, lors du voyage qu'il fit en France, à quel point on y appréciait sa politique éclairée et quelle sympathie on y éprouvait pour sa personne.

Quel que doive être son successeur, il est trop évident pour que nous ayons besoin d'y insister, que le choix de Nicolas II n'aura aucune conséquence au point de vue du groupement actuel des puissances européennes. L'alliance franco-russe répond trop aux intérêts essentiels des deux pays, la nécessité en est trop clairement indiquée par la politique même des autres puissances, pour que son sort puisse dépendre des vues personnelles d'un ministre, que le tsar ne choisit lui-même, du reste, que si ses vues sont conformes aux siennes propres.

C'est ce qui nous met à l'aise pour exprimer, sans crainte de paraître guidés par un intérêt personnel, le profond regret que nous cause la disparition d'un diplomate aussi éminent que le prince Lobanoff.

Attitude de l'Italie

On affirme que l'Italie tente à cette heure un effort sérieux, par l'entremise de la Russie, pour se rapprocher de la France. Si ces avances prennent un caractère marqué, il n'y aura qu'à s'en applaudir ; mais jusque-là, ne convient-il pas, tout en observant à l'égard du cabinet du Quirinal l'attitude la plus correcte, que nous nous abstenions de toute avance trop accentuée.

Le but de M. Crispi était de pousser notre patience à bout afin de réussir à se faire attaquer. Grâce à une série de provocations systématiques, l'homme d'Etat sicilien se flattait de déclencher une guerre européenne dont il espérait tirer profit pour sa popularité personnelle et pour l'accroissement du territoire de sa patrie.

MM. di Rudini et Visconti-Venosta suivent une politique toute différente. Au fond du cœur ils ne désirent pas la guerre, mais ils voudraient que l'Italie fût en même temps l'alliée économique de la France et l'alliée diplomatique de l'Allemagne.

En d'autres termes, le rêve des deux ministres du roi Humbert serait de conclure un traité de commerce avec la France, sans se croire obligés pour cela de rompre les liens qui les rattachent à la Triple-Alliance. Il serait singulièrement imprudent de notre part de relever la prospérité et le crédit d'un peuple pour lequel nous avons tout fait et qui a su si peu s'en souvenir.

LI-HUNG-CHANG

Rarement l'Europe aura été plus complètement mystifiée que par le fameux chinois Li-Hung-Chang. Des dernières informations reçues d'Angleterre, il résulte que pas plus à Londres qu'à Paris, à Berlin ou à Pétersbourg, l'ambassadeur du fils du Ciel n'est sorti du domaine des compliments et des salamalecs ; pressé d'un peu plus près, alors qu'il avait proclamé la Grande-Bretagne « une admirable nation », il a répondu — ah ! le bon billet, — qu'il ne pouvait rien conclure de définitif avec le gouvernement de la Reine, attendu qu'il n'avait pas les pouvoirs suffisants et que le Tsong-li-Yamen ne veut traiter qu'à Pékin.

Ce qui semble certain, toutefois, c'est que ni la Russie, ni l'Allemagne, ni la France n'ont fait d'objection à l'accroissement des droits de douane sur les articles importés d'Europe en Chine, de sorte que l'Angleterre, qui en éprouvera un certain préjudice, ne pourra s'y opposer. C'est une occasion de protestation de la part des chambres de commerce du Lancashire, dont les tissus pénètrent en grande quantité en Chine. La baisse de près de 60 0/0 subie par ces marchandises depuis quinze ans, a tellement diminué le bénéfice, que l'on touche déjà au tuf et que le marché chinois se fermera aux manufactures anglaises.

Ce, par exemple, sur quoi Li-Hung-Chang a promis de donner la préférence à ses amis de Londres, c'est sur les emprunts ; mais les potentats de Lombardstreet sont peu sensibles à cette marque de considération, car ils savent bien que, quel que soit le négociateur d'une de ces opérations financières, il faut bien qu'il compte sur leur appui. Les gros capitaux n'ont pas besoin de se déranger.

En résumé, tous comptes faits, les anglais en sont pour leurs frais, et la seule commande que

le grand Chinois ait faite dans le pays consiste en 300 décorations du *Double dragon*, distribuées dans les cours qu'il a visitées et dont les insignes ont été exécutés au rabais, en concurrence avec les orfèvres de Paris et de St-Petersbourg, par une maison anglaise *the Goldsmith's and Silversmith's Company*, à Londres. C'est vraiment mince.

MADAGASCAR

Nouvelle organisation. — Les pouvoirs du général Gallieni

Le *Journal Officiel* a promulgué deux décrets qui modifient et complètent l'organisation de Madagascar.

L'un d'eux applique dans notre nouvelle colonie comme dans nos autres possessions, le principe de la subordination du pouvoir militaire à l'autorité coloniale. Comme conséquence, la correspondance entre le commandant supérieur des troupes et les départements ministériels métropolitains devra désormais être adressée au ministre des colonies.

D'autre part, en vue d'amener le plus rapidement possible la pacification totale de l'île, le général Gallieni est parti muni d'instructions spéciales.

Dès son arrivée à Tananarive, qui aura lieu du 10 au 15 septembre, le général commandant supérieur des troupes devra proposer au résident général les mesures qui lui paraîtront nécessaires, et devra assurer sans retard la sûreté des communications entre la capitale, les principaux ports et le centre de l'île.

Il reste naturellement chargé de l'exécution de ces opérations ; pour faciliter sa tâche, il aura sous son autorité l'ensemble des services civils et militaires dans la partie déclarée « territoire militaire », particulièrement l'Emyrne.

Ce régime permettra de pacifier rapidement cette région.

Les concessions scélérates

Plusieurs de nos confrères de Madagascar annoncent que M. de Coriolis, ancien membre de la Chambre des communes d'Angleterre, par conséquent sujet anglais, vient d'obtenir de M. Laroche, résident général de France à Madagascar, les multiples concessions dont ils donnent la longue nomenclature :

1^o La concession à perpétuité de tous les chemins de fer pouvant se créer à Madagascar.

Cette concession est à fonds et à tréfonds.

2^o La propriété absolue de 25 mètres de terrain, en dehors des talus et de chaque côté des voies.

3^o Un kilomètre carré de terrain autour de l'emplacement de chaque station.

4^o 100.000 mètres carrés de terre dans la vallée du Mangoro.

5^o 200.000 mètres carrés de terre à son choix pour lui permettre d'établir tous les embranchements qu'il jugera utiles comme annexes à la ligne principale.

6^o Le droit d'établir des ports sur n'importe quel point de la côte à son choix.

7^o Le droit de faire communiquer le lac de Rassoo-Massé à la mer, au moyen d'un canal de 17 mètres de profondeur.

Si réellement le résident général avait accordé à un Anglais ces concessions, on pourrait dire sans exagération aucune qu'il a livré l'île de Madagascar aux Anglais.

Dans ce cas, le devoir du gouvernement serait de faire arrêter M. Laroche et de le faire juger sans retard pour crime de haute trahison.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Au 7^e de ligne

Le général Vincendon, commandant la 33^e division, a passé, hier au soir à 4 heures, sur la place Thiers, une revue du 7^e de ligne.

Demain matin, à 6 heures, le 7^e sera également passé en revue par le général Duprat de la Roquette, commandant la 65^e brigade.

Le 7^e de ligne fera demain des exercices d'embarquement de jour et de nuit.

On nous assure que le 7^e partira lundi soir, en deux détachements, par trains spéciaux.

Aux grandes manœuvres

C'est dimanche soir, à 9 heures, que partira par train spécial, l'état-major de la 34^e division, sous la direction de M. le général Motas d'Estreux.

Ce train qui passera par Cahors et Périgueux, arrivera à Angoulême, lundi vers 9 heures du matin.

Quant à l'état-major de la brigade, il quittera Toulouse, dans la journée de lundi, avec l'infanterie.

Passage de troupes

Le 25 septembre les détachements des 3^e et 9^e régiments d'artillerie stationneront de nouveau à Cahors.

Le 23^e de la même arme stationnera à Frayssinet-le-Gélat et à Goujounac. Il séjournera le lendemain à Montcuq.

Il est possible que ce dernier détachement ne passera pas par Cahors.

Les chansons de route

On a fait courir, il y a quelque temps, le bruit que le général Caillot, directeur des manœuvres des 12^e et 17^e corps d'armée, avait l'intention d'interdire aux soldats de chanter pendant les marches. Rien jusqu'ici n'est venu confirmer ce bruit, et il nous paraît bon à ce sujet de faire remarquer que le général Saussier, notre généralissime désigné, est loin d'être l'adversaire des chansons de route ; un souvenir de la campagne de Tunisie suffit à le prouver.

C'était au moment de la marche sur Kairouan ; le général Saussier avait rejoint, au pont de Fahs, la colonne Sabatier, et parcourait à pied l'étape en tête du bataillon d'avant-garde. La chaleur était accablante ; les hommes, anémiés par la fièvre, ployant sous le poids du sac, la gorge desséchée par une marche de dix heures sous un soleil de plomb, avaient peine à se traîner, et il était à prévoir que de nombreux soldats allaient tomber sur la route.

Tout à coup, le général en chef se tourne vers le chef de bataillon.

— Vos hommes ne chantent donc pas ? dit-il.

Le commandant ordonne à un sergent de donner l'exemple. Le sous-officier entonne alors une chanson très en vogue dans les régiments, et dont il est question de la femme du caporal, de celle du sergent, et ainsi de suite jusqu'au grade le plus élevé. Il commence seul, avec un entrain très relatif.

Au couplet du sergent deux ou trois voix se joignent à la sienne ; puis on va, sans enthousiasme, jusqu'au colonel. Une fatigue excessive empêche les hommes de chanter. Après le couplet du colonel, toutes les voix se taisent.

Alors le général Saussier se tourne vers la colonne et attaque de sa plus belle voix de commandement le couplet du général. Tout le bataillon, entraîné par la voix du grand chef, entonne le refrain, puis recommence en partant du caporal et continue ainsi de chanter jusqu'à la fin de l'étape. A l'arrivée au gîte, aucun homme ne manquait à l'appel.

Il est à croire que l'opinion du chef suprême de nos armées pèsera d'un grand poids sur les déterminations du directeur des prochaines grandes manœuvres, et que nous entendrons dans quelques jours nos soldats chanter le long des routes, comme ils l'ont toujours fait.

INSTRUCTION

pour l'appel des territoriaux d'infanterie en 1896

En prévision de la convocation des régiments d'infanterie et des bataillons de chasseurs de l'armée territoriale en 1896, le ministre de la guerre signale à l'attention des généraux commandant les corps d'armée, les dispositions suivantes :

Instruction. — En raison du temps limité de la période d'instruction, et en tenant compte que les hommes de l'armée territoriale ont reçu, pour la plupart, une bonne éducation militaire, il conviendra de s'accorder à l'instruction individuelle du soldat que le temps strictement nécessaire pour rappeler les principes mêmes de cette instruction.

Dans l'école du soldat, l'étude du tir, l'instruction du tireur et de l'escouade pour le combat, ainsi que l'instruction en terrains variés, qui renferment des dispositions nouvelles pour les hommes des classes appelées, seront particulièrement l'objet de l'attention des instructeurs. Il en sera de même pour les deuxièmes parties de l'école de compagnie et de l'école de bataillon, ainsi que pour les applications du service en campagne.

En résumé, l'instruction sera donnée en vue de développer et de compléter les connaissances indispensables en temps de guerre.

Les progressions des séances théoriques et pratiques seront établies de façon à éviter tout surmenage.

Afin que les cadres territoriaux soient mis rapidement en mesure de donner l'instruction à leur troupe, des conférences et théories pratiques pourront être faites dès leur arrivée ; elles porteront principalement sur les modifications survenues aux divers règlements sur le tir et les manœuvres.

Les chefs de corps actifs détermineront, conformément aux dispositions de l'article 50 du règlement du 23 mars 1894, dans quelle mesure le personnel de l'armée active devra prêter son concours aux cadres et aux unités de l'armée territoriale.

Armeurs et tirs. — Les hommes des unités

territoriales seront armés avec le fusil modèle 1886. Ils exécuteront exclusivement avec cet armement, les exercices de tir indiqués au chapitre XI, n° 143, tableau de la page 83 du règlement du 22 mai 1895, sur l'instruction du tir.

Habillement, grand équipement, effets de petit équipement, de cuisine et de pansage. — Les mesures prévues par le titre VI de l'instruction du 18 mars 1896 seront appliquées aux unités territoriales convoquées.

Casernement et couchage. — Les unités des corps territoriaux qui ne disposent pas des bâtiments spécialement affectés à leur usage, à l'occasion de la convocation, occuperont dans les quartiers des locaux distincts de ceux de l'armée active, de manière à laisser les militaires de l'armée territoriale sous l'autorité et la surveillance de leurs cadres naturels.

On se conformera, pour le couchage, aux mesures contenues dans le titre VII de l'instruction du 18 mars 1896, précitée.

Remonte des officiers. — Les dispositions de la note ministérielle du 31 janvier 1891, relative à la remonte des officiers d'infanterie de l'armée territoriale pendant les périodes d'instructions, restent applicables en 1896. Il appartiendra au commandant du corps d'armée de juger dans quelle mesure les corps de troupes à cheval pourront intervenir pour remonter les officiers de l'armée territoriale, sans toutefois occasionner de dépenses du fait du déplacement des chevaux et de leurs conducteurs.

Postes et télégraphes

Le bureau de poste de facteur receveur créé à Soturac sera mis en activité le 16 septembre courant.

Cet établissement desservira la commune du même nom qui fait actuellement partie de la circonscription de Fumel, et celle de Touzac, qui dépend de Puy-l'Évêque.

Les correspondances à destination de ces deux communes devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de les desservir.

Ponts et chaussées

M. Rouffi, conducteur des ponts et chaussées à Cahors, est nommé en la même qualité à Gourdon.

M. Sène, conducteur des ponts et chaussées à Gourdon, vient occuper à Cahors le poste de M. Rouffi.

Les originaires du Lot à Bordeaux

Une société amicale des originaires du Lot résidant à Bordeaux et dans le département de la Gironde, s'est constituée récemment à Bordeaux. Elle a son siège cours Tourny, 84, et les réunions auront lieu tous les mercredis soir, dans un local spécial du café Tortoni, cours du XXX-Juillet, 8. Le bureau de la société est composé comme suit :

Président, M. Many, conseiller général de la Gironde, chevalier de la Légion d'honneur; vice-présidents : MM. Sourzat, négociant; Montet, pharmacien; secrétaire, M. Emile Castanet; secrétaire adjoint, M. Périquoy, négociant; trésorier, M. Carbonel, négociant; trésorier adjoint M. J.-B. Verdier, rentier; archiviste, M. Fontanilles, négociant; commissaires, MM. Parameille, négociant; Caste, pharmacien; Palot, constructeur; Sarra, bijoutier.

Le baccalauréat classique

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, le conseil supérieur de l'instruction publique entendu, le président de la République a pris, à la date du 31 juillet, le décret suivant promulgué dans le courant du mois d'août, et transmis ces jours-ci seulement aux Facultés :

Article premier. — Les épreuves écrites de la première série de la 2^e partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique comportent :

1^o Une dissertation française sur un sujet de philosophie;

2^o Une composition portant, au choix des candidats, soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles.

Les sujets de la composition scientifique sont exclusivement des questions de cours.

D'autre part, le ministre de l'instruction publique, a pris à la même date du 31 juillet 1896, les arrêtés suivants :

1^o Dans les examens de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, un coefficient double est attribué à l'interrogatoire sur les mathématiques :

a. Arithmétique et algèbre... 1 suffrage } 2
b. Géométrie et cosmographie 1 suffrage }

2^o Les articles 16 et 17 de l'arrêté du 8 août 1890 sont modifiés :

Art. 16. — La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20.

Les coefficients sont les suivants :

1^{re} partie. — Version latine, composition française, explication grecque, latine, française, 1; épreuve de langue vivante, 2; histoire et géographie, 1; mathématiques, 2.

2^e partie. — Première série : Composition de philosophie, 2; composition mathématique ou sciences physiques et naturelles, 1; philosophie et auteurs philosophiques, 1; histoire contemporaine, 1; élément de physique, chimie et sciences naturelles, 1.

Deuxième série. — Composition de mathématiques et de physique, 2; interrogatoires sur les mathématiques, 2; sur la physique, sur la chimie, sur l'histoire contemporaine, sur la philosophie, 1.

Art. 17. — Pour être admis, les candidats devront avoir obtenu au moins le nombre de points suivants :

Première partie, 100; seconde partie, 1^{re} série 60; 2^e série, 80.

Mairie de Margaux

M. le maire de Margaux communique à la presse l'avis suivant :

Monsieur le Directeur,

Des commerçants en vins se présentent chez les consommateurs comme propriétaires de Margaux, vendant leurs propres produits. Ils envoient des circulaires dans lesquelles ils affirment cette qualité, alors qu'ils ne possèdent pas un pied de vigne dans cette commune et que, le plus souvent, ils n'y ont pas d'habitation.

Le conseil municipal de Margaux vient de décider que, par les soins du Maire et de l'un des conseillers municipaux, et à l'aide de la matrice cadastrale, il serait répondu à toute question, d'où qu'elle vienne, relative à la qualité de propriétaire de vignes, prise dans les circulaires adressées au public. Il suffira de joindre à la demande de renseignements ou simplement à la circulaire suspecte, le timbre-poste nécessaire à la réponse.

Vous jugerez peut-être opportun, Monsieur, dans l'intérêt de vos lecteurs, de porter cette nouvelle à leur connaissance.

Veuillez agréer, etc.

Grave accident

Mardi soir, vers 4 heures, le jeune Léon Garousty, âgé de 10 ans, demeurant au faubourg Labarre, rue Paramelle, n° 6, s'amusait avec ses camarades sur la passerelle qui relie la place Luctérius à la tour des Pendus et qui servait au passage des ouvriers employés à la restauration de la dite tour.

Garousty, en pénétrant dans la tour, a fait un faux pas et est tombé dans le vide d'une hauteur de six mètres.

Dans sa chute, le petit imprudent s'est fracturé le crâne.

Le docteur appelé à donner les premiers soins au blessé n'a pu encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

Concours musical de Figeac

Nous donnons ci-dessous l'appréciation du jury sur les diverses Sociétés musicales de notre département, qui ont pris part au concours de Figeac.

Concours d'honneur (cour du collège)

ORPHÉONS

Section spéc. — **Orph. de Cahors.** — *La Violette*, Paliard. — Voix très franches, les basses surtout ont une bonne sonorité. Bonne interprétation, avec de l'ensemble.

FANFARES

3^e section. — **L'Alliance Cajaroise.** — *Une Chasse dans les Ardennes*, E. Marie. — Ensemble assez bien, mais tout trop lent, le mouvement 112 particulièrement. Modulations pas justes.

La Fraternelle de Limogne. — *Daphnis et Chloé*, Mourgue. — Plus de franchise dans l'interprétation que la précédente, se méfier pourtant de l'exagération, les valeurs des notes ne sont pas toujours tenues à leur valeur. Cette société est appelée à remporter d'autres succès.

2^e section. — **Municip. de Souillac.** — *La Croix de Jérusalem*, Bléger. — Très bonne société. Sonorité de basses remarquable, se méfier pourtant de les faire jouer trop fort. Dans l'andante, quelques vides. Ensemble bon.

La Fête du faubourg St-Georges

Le faubourg St-Georges va célébrer, dimanche prochain, 6 septembre, sa fête patronale en l'honneur de la St-Julien.

Elle aura cette année un éclat inaccoutumé. Les organisateurs déploient une ardeur et une activité dignes d'éloges.

La fête sera décorée par M. Delfour, horticulteur-fleuriste au faubourg St-Georges, avantageusement connu pour son bon goût et son entier dévouement.

Le lundi, la fête sera continuée par les jeux de toute sorte : cruche, poêle, course en sacs, grand concours de grimaces, danse du ventre, exécutée par les célèbres danseurs Bernat et

Papillon, etc., et commenceront à 3 heures de l'après-midi, sur la route de Lalbenque.

Comme les années précédentes, M. Delfour offre gratuitement l'entrée de ses parterres, brillamment décorés pour la circonstance, à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Martel

Le 28 août, un chien atteint d'hydrophobie a été abattu à Gluges, près Martel, par M. de Concans.

D'après le signalement fourni, cet animal serait le même que celui dont on avait, il y a peu de jours, signalé le passage à Lapannonie, commune de Couzou.

Payrac

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Elie Chavané, de Payrac, pour outrages envers des gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Carnac

Le nommé Tissac, âgé de 16 ans, natif de Carnac, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Moissac sous la triple prévention de tentative de vol, d'escroquerie et de vol dans une église.

Tissac, qui a déjà été condamné à trois mois et un jour de prison pour vol, se voit infliger, malgré son jeune âge, quarante jours d'emprisonnement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Fêtes religieuses à Notre-Dame de Belpeuch
DU 1^{er} AU 8 SEPTEMBRE 1896

A l'occasion des fêtes qui auront lieu du 1^{er} au 8 septembre, à Notre-Dame de Belpeuch, près Laval-de-Cère, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'au dernier train du lendemain de leur délivrance, les billets aller et retour qui auront été délivrés, aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, pour Laval-de-Cère, pendant la période du mardi 1^{er} au mardi 8 septembre inclus.

Bibliographie

LE TSAR EN FRANCE

Grâce à la complaisance de l'éditeur bien connu, René GODFROY, 21, rue Denfert, à Paris, nous sommes heureux d'offrir à tous nos lecteurs la célèbre **Marche du Couronnement**, dédiée au tsar NICOLAS II et à la tsarine. Cette marche écrite pour piano ou orgue, éditée avec luxe, et d'une valeur de 5 francs à prix marqué, est expédiée *gratis et franco* à tout lecteur de notre journal qui enverra son adresse accompagnée de 3 timbres-poste de 0 fr. 15 centimes pour tous frais à M. GODFROY, 21, rue Denfert, à Paris.

Tout le monde voudra recevoir ce joli souvenir patriotique que tous les pianos parisiens jouent déjà.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1239^e livraison (29 août 1896). — Deux frères, par M^{me} P. de Nanteuil. — Le siège de la Mothe, par Auguste Lepage. — Palmiers et huile de palme, par Daniel Bellet. — Les chiens des explorateurs, par L. Sevin-Desplaces. — Tous jeunes, par A. Verley. — Le macaroni, par Ferdinand Merlet. — Chaque livraison, 40 cent.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 35. (29 août 1896). — En Asie Mineure. Souvenirs de voyage en Cappadoce, par M^{me} B. Chantre, avec une carte et dix-sept gravures d'après des dessins et photographies. — 2^o A travers le Monde. — Les « Misiones » et les Chutes de l'Iguassu (Amérique du Sud). — L'Agriculture au Tonkin. — Le retour de Nansen. — Livres et cartes, avec six gravures et dessins d'après des photographies. — 3^o Les Revues étrangères.

Illustrations de : A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Le traitement des hernies

Nous annonçons avec plaisir l'arrivée à Cahors du célèbre professeur TACUSSEL père, de Paris, avantageusement connu pour le traitement et la guérison radicale des hernies sans bandages et sans opération. Ce distingué professeur recevra à Cahors, du 2 au 5 septembre inclus, à l'**Hôtel des Ambassadeurs**. Et à Figeac, du 6 au 9 septembre inclus, à l'**Hôtel des Voyageurs**.

DÉPÊCHE

Le monopole de l'alcool

Paris, 3 septembre.

Note Havas :

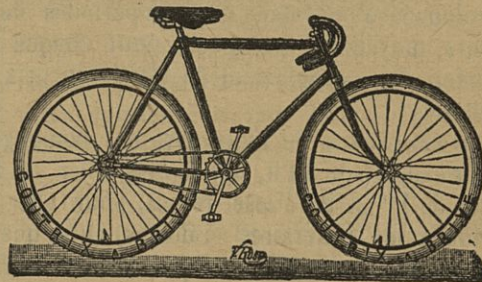
Dès la fin de la session parlementaire et conformément à l'engagement qu'il avait pris à la tribune, M. Georges Cochery, ministre des finances, a mis à l'étude la question du monopole de l'alcool.

Le billon étranger

Paris, 3 septembre.

En présence de l'émotion causée dans le Midi de la France par l'abondance des monnaies de billon étrangères, le gouvernement a prescrit des mesures rigoureuses destinées à en empêcher la circulation et à en accélérer le renvoi dans les pays d'origine; il n'y a donc pas lieu de s'en inquiéter.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
SECURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « **CRISTAL DIAMANT** »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

La Chasse est rigoureusement interdite sur le domaine du sieur **SARRUT Jean**, propriétaire au Chantre, commune de Lamagdelaine (Lot).

Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'**Escompte et Recouvrements**, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1^{er} août prochain.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

L'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy),

Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Pèlerinage à Rocamadour

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de

voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. H. DEBENBOURG, prof à l'École des langues orientales. E. LEYASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts. D. L. HAÏN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

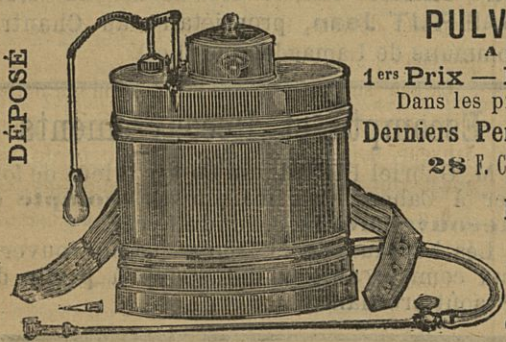
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

GUERISON
Certain et Radical de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
Même des Plaies d'Ulères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Sec. spéc. ancien Aide-Major des Hôpitaux Més, 9, Rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)
NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYOT.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).